**ACCORD**

**ENTRE**

**[*NOM DE L’AGENCE D’EXÉCUTION]***

**[*NOM DU PAYS BÉNÉFICIAIRE]***

**ET**

**[*NOM DU CONSULTANT]***

**JAPON**

**CONCERNANT LES SERVICES DE CONSULTATION**

**POUR**

**[*NOM DU PROJET]***

**ACCORD DE SERVICES DE CONSULTANT**

*[Toutes les notes devront être effacées du texte final. Chaque nom devra être officiel et correspondre à l’Accord de Don.]*

 Cet Accord, a été conclu le [*\*\**] (jour) [*\*\*\*\*\*\**] (mois)[*20\*\**] (année) entre [*nom de l’agence d’exécution*], [*nom officiel du pays du Client*] (ci-après dénommé le « Client ») et [*nom du consultant*], dûment établis(e)et soumis(e) aux lois du Japon (ci-après dénommé le « Consultant ») (le Client et le Consultant seront ci-après dénommés collectivement les « Parties »),

*[Dans le cas d’un Groupement 共同企業体（JV）の場合 ]*

 Cet Accord, a été conclu le [*\*\**](jour)[*\*\*\*\*\*\**](mois)[*20\*\**] entre [*nom de l’agence d’exécution*], [*nom du pays du Client*] (ci-après dénommé le « Client ») et [*nom du Groupement/Consortium*] (ci-après dénommé le « Consultant») (le Client et le Consultant seront ci-après dénommés collectivement les « Parties »), composé des entités suivantes, à savoir, [*nom du Membre Chef*] (ci-après dénommé le « Membre Chef ») et [*nom des membres*], chacun ayant été dûment organisé et existant en vertu des lois du Japon,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

 Attendu que, l’Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée la « JICA ») accorde un don au Gouvernement du/de/des [*nom du pays bénéficiaire*] sur la base de l’Accord de Don [(ci-après dénommé l’« A/D »)] signé le [*\*\**][*\*\*\*\*\*\**][*20\*\**] entre le Gouvernement du/de/des [*nom du pays bénéficiaire*](ci-après dénommé le « Pays Bénéficiaire ») et la JICA concernant [*nom du projet de l’A/D*] (ci-après dénommé le « Projet ») ;

 Attendu que, le Client, en tant qu’autorité compétente pour le Projet, a l’intention de recevoir les services de consultation du Consultant pour le Projet ; et

 Attendu que, le Consultant est prêt pour de tels services au Client dans les termes et conditions tels qu’ils sont définis dans ce présent Accord ;

 En considération des contras mutuels ci-dessous, les Parties sont convenues de ce qui suit :

1. Les droits et les obligations de chaque Partie seront tels qu’énoncés dans cet Accord, y compris :

(a) le Consultant fournira ses services conformément aux dispositions de cet Accord et du Contrat(défini dans les Conditions Générales de l’Accord) ;

(b) le Client fera les paiements au Consultant conformément aux dispositions de cet Accord.

1. Les documents suivants seront considérés comme composant, et comme étant à lire et à interpréter en tant que partie de cet Accord. Cet Accord prévaudra sur tous les autres documents suivants. Les mots et expressions auront la même signification que celle donnée dans cet Accord et dans les Conditions Générales de l’Accord.
2. Conditions Spéciales de l’Accord,
3. Conditions Générales de l’Accord (y compris les Annexes), et
4. Reconnaissance du respect des Directives de l’Approvisionnement pour la Coopération Financière Non Remboursable du Japon (Type I).

 EN FOI DE QUOI, les Parties contractantes ont consenti à la passation du présent Accord, à la date de signature mentionnée ci-dessus, en leurs noms respectifs, en deux exemplaires, chaque Partie en retenant un (1) exemplaire.

Le Client Le Consultant

**[*Signature]*  [*Signature]***

[*Nom du(de la) signataire*] [*Nom du (de la)signataire*]

[*Qualité du(de la) signataire*] [*Qualité du(de la) signataire*]

[*Nom de l’agence d’exécution*] [*Nom du Consultant*]

[*Nom du pays du Client*]